
AVIS AU PUBLIC

Règlement de circulation à caractère temporaire

Il est porté à la connaissance du public qu'à l'occasion de sa séance du 22 août 2025, le conseil communal de la commune de Wiltz a marqué son accord quant au règlement temporaire d'urgence de circulation ci-dessous.

Ledit règlement de circulation a été approuvé par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 6 octobre 2025, ainsi que par le Ministre des Affaires intérieures en date du 9 octobre 2025, réf. : 322/25/CR.

- **Modification du règlement de circulation pour les rues « am Duerf », « Heckewee », « Hoolewee », et « Réimerwee » à Roullingen, numéro 20250610_4_FELU**

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 14 octobre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président, Le Secrétaire, *RS*



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis - règlement communal

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été publié aujourd'hui de la manière usitée pour les publications communales et conformément à l'article 82 de la loi modifiée du 13 décembre 1988.

Wiltz, le 16 / 10 / 2025
La Bourgmestre, La Secrétaire, *RS*



COMMUNE DE WILTZ